

LA TRANSJU'TRAIL 2021

REGLEMENT D'EPREUVE

1 – L'ORGANISATION ET LES EPREUVES

La Transju'trail est organisée par Trans'Organisation, tous les ans, le 1^{er} week-end de juin et comprend plusieurs épreuves :

COURSES	DISTANCE	DEPART	ARRIVEE	HEURE	JOUR
la Transju'trail des marmots	Selon âge	Morez	Morez	Dès 16h	SAMEDI
la Transju'trail 80 km	80 km	Mouthe	Les Rousses	Dès 2h	Dimanche
le 40 km de la Transju'trail	40 km	Morez	Les Rousses	9h15	Dimanche
le 25 km de la Transju'trail	25 km	Prémanon	Les Rousses	10h45	Dimanche
le 10 km de la Transju'trail	10 km	Les Rousses	Les Rousses	11h45	Dimanche
le 5 km de la Transju'trail	5 km	Les Rousses	Les Rousses	12h00	Dimanche
La randonnée de la Transju'trail	15 km	Les Dappes	Les Rousses	9h-9h30	Dimanche

Les épreuves Transju'trail sont ouvertes à tous les hommes et toutes les dames, selon les catégories et les distances suivantes :

Catégories d'Âges / Distance FFA									
LA TRANSJU'TRAIL			SAMEDI	DIMANCHE					
Catégories	Années	Distance	Marmots	80km	40km	25km	10km	5km	Rando
Eveil Athlé *	2014	2012	< 1km	X					
Poussin *	2011	2010	2km	X					
Benjamins *	2009	2008	3km	X					
Minimes *	2007	2006	5 km					X	
Cadets *	2005	2004	15km				X	X	
Juniors	2003	2002	25km				X	X	
Espoirs	2001	1999	Illimitée		X	X	X	X	X
Seniors	1998	1987	Illimitée		X	X	X	X	X
Master 1	1982	1986	Illimitée		X	X	X	X	X
Master 2	1977	1981	Illimitée		X	X	X	X	X
Master 3	1972	1976	Illimitée		X	X	X	X	X
Master 4	1967	1971	Illimitée		X	X	X	X	X
Master 5	1962	1966	Illimitée		x	x	x	x	X
Master 6	1957	1961	Illimitée		X	X	X	X	X
Master 7	1952	1956	Illimitée		X	X	X	X	X
Master 8	1947	1951	Illimitée		X	X	X	X	X
Master 9	1942	1946	Illimitée		X	X	X	X	X
Master 10	1937	1941	Illimitée		X	X	X	X	X
Master 11	1932	1936	Illimitée		x	x	x	x	X

Randonnée ouverte à tous.
Enfants sous la responsabilité des adultes.

*L'autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

2 – INSCRIPTIONS ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement, **dernier délai le 31 mai 2021 à minuit**. Aucune inscription papier ne sera réceptionnée (sauf Transju'trail des marmots cf. ci-dessous).

Les épreuves sont ouvertes aux concurrents :

- Non licenciés, qui doivent fournir un [certificat médical](#) de « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » datant de moins de 12 mois le jour de la course.
- Membres de la FFA avec numéro de licence (Compétition / Entreprise / Running / Pass j'aime courir)

ATTENTION TOUTES LES AUTRES LICENCES ne sont plus acceptées.

Conditions d'inscription à la Transju'trail des marmots

La Transju'trail des marmots s'adresse aux enfants de 7 à 13 ans. Le bulletin est disponible sur le site internet www.latransju.com. L'autorisation parentale est obligatoire pour participer tout comme le [certificat médical](#) de « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » de moins de 12 mois le jour de l'épreuve.

La présence d'un adulte responsable de l'enfant sur place pendant l'épreuve est obligatoire.

3 – INSCRIPTIONS ET TARIFS

<u>Tarifs d'inscription 2021</u>	→ 26/04/21	→ 31/05/21	Sur place
Transju'trail 80km	80 €	90 €	100 €
40km de la Transju'trail	45 €	50 €	60 €
25km de la Transju'trail	30 €	35€	45 €
10km de la Transju'trail	18 €	18 €	18 €
5km de la Transju'trail	12 €	12 €	12 €
Marche Nordique	15 €	15 €	15 €

Les frais d'inscriptions comprennent :

- Le dossard (nominatif, garanti pour toute inscription effectuée avant le 11 avril 2021)
- Le lot souvenir
- La puce de chronométrage et le classement chronométré (sauf Randonnée)
- Le Road Book dématérialisé
- L'assistance médicale et sécurité
- Les ravitaillements le long du parcours (sauf 10km et 5km) + ravitaillement à l'arrivée (toutes les courses)
- Le sac vestiaire et son transport du stade de départ à l'arrivée (sauf Randonnée, 10km et 5km)
- Services d'après course

4 – ASSURANCE / REMBOURSEMENT / CHANGEMENT DE DOSSARD

ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'évènement. Tous les membres du Comité d'Organisation (Jury inclus) sont également couverts par cette assurance.

Les compétiteurs licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par leur fédération nationale. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est conseillé aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature.

REMBOURSEMENT

➤ En cas d'annulation de la part du coureur

Le coureur a la possibilité de demander un remboursement dans le cas d'un décès, d'un accident ou d'une maladie (**COVID-19 INCLUS**) du participant ou de son conjoint ou d'un ascendant ou descendant du 1^{er} degré sous réserve d'avoir complété le formulaire en ligne et d'avoir fourni les documents l'attestant (certificat médical ou de décès), le jour de la demande ou au plus tard 2 jours après celle-ci. Le montant des frais d'inscription remboursés sont les suivants :

- 50% du montant jusqu'au 25 avril 2021
- 30% du montant du 26 avril au 31 mai 2021 inclus

Aucune demande de remboursement ne sera accordée après le 31 mai 2021.

Le délai de traitement sera le plus court possible, mais à partir du 17 mai 2021, le traitement sera reporté après l'évènement.

➤ En cas d'annulation dû à la crise sanitaire Covid-19 sur décision des services de l'état

Pour toutes les courses, un montant de 90% du montant d'inscription réglé sera remboursé. Aucune démarche n'est à effectuer.

CHANGEMENT DE DOSSARD

Le coureur a la possibilité de changer de course ou de transférer son dossard à une autre personne, dernier délai le mercredi 26 mai à minuit inclus, sous réserve :

- de compléter le [formulaire en ligne](#)
- qu'il reste des dossards disponibles au moment de la demande
- que le coureur ait réglé les frais de dossier correspondant de 15€
- qu'en cas de changement de coureur, le nouveau coureur joigne les documents obligatoires au moment de la demande.

Après le mercredi 26 mai 2021, plus aucune modification ne sera acceptée.

Toute demande de changement effectué après le 11 avril 2021 entraîne la perte du dossard nominatif.

5 – RETRAIT DES DOSSARDS / CHRONOMETRAGE

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer au Village partenaires sur la place Jean Jaurès à Morez, le samedi 5 juin de 13h à 19h.

DOSSARDS ET CHRONOMETRAGE

Le dossard doit être fixé sans être plié sur la poitrine ou le ventre et rester visible tout au long de la course.

Attention : Le dossard tient lieu de « laissez-passer » et d'identification des coureurs ; il permet d'accéder aux différentes prestations.

Le dossard est personnel et non transmissible sans l'accord de l'organisation sous peine de disqualification.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une autre personne (usurpation d'identité).

La loi du 12 mars 2012 insère dans le code pénal un article 313-6-2 visant à sanctionner de 15'000 euros d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive et sans l'autorisation de l'organisateur ».

Aucune inscription ne devra apparaître sur le dossard en dehors de celles des partenaires officiels de l'épreuve.

6 – PARCOURS / BALISAGE / HORAIRES DE DEPART

Le parcours est linéaire pour les courses de 80km, 40km, 25km et pour la randonnée et en boucle pour les 10km et 5km. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Le balisage se fera à l'aide de rubalise de couleur en hauteur. Le balisage sera renforcé par un marquage au sol temporaire. En cas d'erreur de parcours de la part du participant, ce dernier doit impérativement revenir sur ses pas jusqu'à ce qu'il retrouve le balisage. Tout participant qui ne suivra pas le parcours établi ne sera pas classé.

Les départs de la course de 80km seront échelonnés en fonction du temps envisagé par le coureur afin que les arrivées des derniers concurrents de l'épreuve ne soient pas trop tardives.

Le prétendant à la victoire du 80km fera obligatoirement partie du départ de 4h30.

7 – EQUIPEMENTS DURANT LA COURSE

LE MASQUE DE PROTECTION EST OBLIGATOIRE SUR TOUTES LES EPREUVES. UN MASQUE DE SECOURS EST CONSEILLE EN CAS DE PERTE. SON UTILISATION EST DETAILLEE DANS LES INFOS COURSE SUR LE SITE INTERNET DE L'ORGANISATION.

EQUIPEMENT POUR LES EPREUVES DU DIMANCHE :

- Réserve d'eau contenant 500 ml minimum,
- 1 couverture de survie,
- 1 vêtement chaud et imperméable protégeant du froid et de la pluie,
- 1 portable

Cet équipement est obligatoire pour la Transju'trail 80km et pourra être contrôlé le long du parcours. La signature d'une décharge vous sera demandée au retrait des dossards.

Cet équipement est recommandé pour toutes les autres courses. En fonction des conditions, le Directeur de course peut exiger le port de tout ou partie de ce matériel.

Matériel vivement recommandé pour toutes les épreuves : 1 sifflet ; 1 nécessaire pour pansement rapide et soin des pieds.

UTILISATION DES BATONS SUR LES COURSES :

- Les bâtons sont autorisés uniquement sur les courses 80km, 40km, 25km et la randonnée (vivement conseillé pour la randonnée) mais ils doivent être portés tout au long de la course. **L'organisation n'est pas responsable du matériel déposé en cours de route.**
- Les bâtons sont interdits sur les courses 10km et 5km

8 – OBLIGATIONS DES CONCURRENTS / PROTETS ET APPELS

Les engins à 2 roues, motorisés ou non, sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle en dehors des points ravitaillement est interdite, de même que l'accompagnement en course. Il est **interdit de courir avec un chien** en raison du passage en zone sensible. Il est **interdit d'être accompagné sur le parcours par une tierce personne non inscrite sur la course.**

OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

Le comité d'organisation est autorisé à appliquer des pénalités de temps ou des disqualifications en cas de comportement antisportif, de ravitaillement en dehors des zones prévues par l'organisation, en cas de non-respect du présent règlement, en cas de non-respect des bénévoles, membres de l'organisation, partenaires et en cas de jet de détritrus en dehors des zones prévues par l'organisation, de circulation en dehors du parcours ou de dégradation de la faune et de la flore. Des officiels seront présents le long du parcours pour vérifier le respect de ces règles.

Comme toute épreuve sportive, tout concurrent pourra être soumis à un contrôle antidopage. Tout concurrent refusant de s'y soumettre sera immédiatement disqualifié.

PROTETS ET APPELS

Elles doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats sur le stade d'arrivée.

9 – HORS DELAI ET ABANDONS

HORS DELAI

Tout coureur ne parvenant pas aux postes de contrôles dans les temps fixés sera mis hors-course et sera rapatrié par des voitures balais. Les horaires sont précisés dans la rubrique informations pratiques sur notre site internet.

Sur la distance de 80km, une barrière horaire est prévue à Prémanon. Les coureurs n'arrivant pas avant cette heure à Prémanon pourront rentrer en courant sur un parcours balisé jusqu'à l'arrivée.

ABANDONS

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le membre de l'organisation le plus proche (ravitaillement, signaleur...) ou appeler directement le PC course. Il sera ensuite rapatrié sur le site d'arrivée par les véhicules balais de l'organisation.

Rapatriement uniquement depuis les points de contrôles avec barrières horaires, les ravitaillements et les points d'eau.

10 – SECURITE ET SECOURS

Compte tenu de la spécificité du parcours de La Transju'trail, les moyens de secours seront mobiles. Des signaleurs seront placés tout au long du parcours, en fonction des besoins.

Les secours sont destinés à porter assistance à toute personne blessée avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés (tous modes d'intervention même hélicoptage). Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. Un calcul sera appliqué par l'organisation pour compenser le retard accumulé.

En cas de détresse, alertez ou faites alerter une personne de l'organisation située sur le parcours. Elle dispose de moyen radio ou téléphonique pour joindre le PC.

11 – PROTOCOLE / PRIX ET RECOMPENSES

Aucune dotation financière ne sera remise aux coureurs.

Les horaires et détails des podiums sont disponibles sur notre site internet (lien à venir)

« Le comité d'organisation se réserve le droit de mettre en place un challenge sportif sur avis du Directeur de Course et pouvant donner lieu à une récompense supplémentaire, et possiblement en numéraire » et de l'annuler en cas de modification du parcours, support de ce challenge.

La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisateur. La répartition des dotations est à la libre appréciation de l'organisateur.

Transju'trail des marmots

Remise des prix aux 3 premières filles et 3 premiers garçons de chaque catégorie d'âge sauf pour la catégorie éveils (en raison du règlement imposé par la FFA).

12 – INFORMATIONS PRATIQUES

Toutes les informations pratiques concernant le transport, les sacs vestiaires, les ravitaillements, la circulation etc. sont disponibles sur [le site Transju'trail](#).

13 – ACCEPTATION / MODIFICATION / INTERPRETATION DU REGLEMENT

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les concurrents doivent lire et accepter le présent règlement. En s'inscrivant chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et l'accepter sans réserve.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration de matériels au cours des transports, avant, pendant et après l'épreuve et non placés sous sa garde ou au cours de la course.

MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Comité d'Epreuve se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement en fonction des circonstances qui, éventuellement, pourraient se présenter.

Le Jury pourra prendre toutes les dispositions non prévues au présent règlement. En particulier, il se réservera le droit de modifier le départ ou l'itinéraire si les conditions le justifient. Le Jury se réservera également le droit de modifier les horaires en fonction des conditions météorologiques.

INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le Comité d'Organisation et le Jury a compétence pour décider sur tous les cas non prévus par le présent règlement.

14 – DROIT D'IMAGE ET LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

DROITS D'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs des épreuves Transju'trail ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves Transju'trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Conformément à la loi sur le RGPD du 25 mai 2018, les détails personnels des concurrents seront utilisés dans la base de données des coureurs, pour les archives, les listes de départ et de résultats, le service photo, les différents journaux et magazines partenaires, l'envoi des newsletters d'information, uniquement traités par la personne responsable au sein de Trans'Organisation. Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.